

## Rapport N° 2023/088

### Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau intitulé « Des objectifs chiffrés pour “Nyon s’engage” »

---

Nyon, le 6 mars 2023

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission en charge du présent rapport s’est réunie à la salle de conférence N°1 de la Ferme du Manoir, le lundi 20 février 2023 à 19h, en présence de Monsieur le Syndic Daniel Rossellat, Municipal en charge du Service de Administration générale (SAG), et de Madame Monica Serlavos, déléguée au plan climat.

Cette commission tient à les remercier pour leurs explications concrètes et détaillées.

Elle était composée de Madame Arlette Gallay et de Messieurs Marius Diserens, Alexander Federau, Pierre Girard, Maël Joly, Olivier Monge (président et rapporteur), Joël Vetter. Alex Braunwalder et Laure Damtsas étaient excusés. Hans Rasmus Nilsson était absent.

#### **Contexte**

Mme Gaelle Keim avait initié *Nyon s’engage*, sous l’impulsion de M. le Syndic Daniel Rossellat, puis M. Thomas Deboffe lui avait succédé et enfin Mme Monica Serlavos prend la suite actuellement.

L’objectif de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre est de 50% d’ici 2030 par rapport aux valeurs de référence 1990 considérant les deux principaux postes d’émission, mobilité et énergie (zéro émission nette à l’horizon 2050).

La Municipalité souhaite développer trois outils complémentaires afin de renforcer le suivi de son action climatique :

- Une refonte des indicateurs annuels avec un nouveau set,
- Un bilan carbone approfondi tous les 5 ans, réalisé par un mandataire externe,
- Un inventaire communal simplifié des émissions directes mis à jour annuellement.

De plus, l’action climatique sera partie intégrante des politiques sectorielles.

La première feuille de route *Nyon s’engage* fut publiée avec le préavis N°201/2020. Depuis, 43 préavis faisant partie de cette feuille de route ont été acceptés par le Conseil communal. Le bilan intermédiaire a été publié sous la forme d’une communication N°255/2021.

## **Présentation**

La réponse à ce postulat a été l'occasion de répondre à des attentes. *Nyon s'engage* ne comprenait pas d'objectifs chiffrés afin d'éviter le piège des effets d'annonce.

La nouvelle version de *Nyon s'engage* passera par l'étape fondamentale du bilan carbone du territoire et de l'administration, pour obtenir un état des lieux.

Différents axes sont explorés pour réduire l'impact global de la ville sur l'environnement et pour s'impliquer dans un plan climat assez ambitieux.

La Municipalité a fait en sorte que tous les services de la ville soient impliqués concrètement dans la démarche et pas seulement le service de la communication.

Leur force : un potentiel d'amélioration et faire des choses à leur niveau.

Leur faiblesse : Nyon n'est qu'une ville de 23'000 habitant.e.s. et n'a pas la possibilité d'édicter des lois, décréter des interdictions et des obligations. La marge de manœuvre reste faible. Les choses se décident au niveau cantonal, comme d'octroyer des subventions ou des amendes, adopter des lois, des obligations, sans parler du niveau fédéral.

## **Agir à notre niveau**

Quels sont les objectifs ? C'est savoir où l'on est, d'où l'on vient et où l'on va.

Au niveau de la Ville, un bilan carbone a été établi et les a confortés dans ce qu'ils pensaient, à savoir que les trois impacts majeurs se trouvent au niveau du bâti, de la mobilité et de l'alimentation.

La Municipalité essaie de fixer des objectifs à court et à moyen terme.

Promettre la neutralité carbone en 2050 n'est plus un exploit, car diverses démarches cantonales ont déjà été déployées et beaucoup de villes se sont engagées. A voir comment on y arrive, mais il y a des engagements et des promesses à tous les étages.

Sur un plan plus court, la ville a décidé de diminuer les gaz à effet de serre de 50% d'ici 2030, c'est très ambitieux. La marge de manœuvre est faible, il y a peu d'éléments pour contraindre leur baisse. La ville de Nyon ne peut pas, par exemple, interdire le chauffage à mazout ou rendre obligatoire la mobilité douce.

Elle fera les choses à son niveau par rapport à la politique sectorielle de la ville et par des actions de communication, de sensibilisation, pour rallier l'opinion des Nyonnais.e.s à être plus vertueux quant à leur impact sur le climat.

Des démarches participatives seront organisées en lien avec le plan directeur communal PDCom, pour avoir une vision sur le développement de la ville ces prochaines années.

Des arbitrages entre les différentes politiques sectorielles antinomiques sont nécessaires. Par exemple, favoriser la rénovation énergétique des bâtiments versus offrir des logements à loyer modérés.

La Municipalité et le Conseil communal devront arbitrer entre ces deux logiques de politiques sectorielles conflictuelles.

Tous les services travaillent dans cette direction des priorités de *Nyon s'engage*, pour diminuer la production directe ou indirecte de gaz à effet de serre.

- Effort sur le bâti : rénover un maximum, gros impact sur le bilan carbone de la Ville
- Effort sur la mobilité : diminuer l'impact climatique malgré des attentes contradictoires
- Effort sur la nourriture : marge très faible au niveau des cantines

### ***Les trois piliers de « Nyon s'engage » deuxième génération***

Le 1<sup>er</sup> pilier est la réalisation du bilan carbone du territoire et de l'administration ainsi que la refonte des indicateurs.

Le deuxième pilier est la modification des plans stratégiques et des politiques sectorielles de la Ville.

Le troisième pilier, démarches participatives, est l'implication des citoyennes et des citoyens, des acteurs et actrices du tissu économique et social, à travers des sondages, des ateliers participatifs ou des assemblées citoyennes.

#### *Les indicateurs*

Une offre est en discussion avec le mandataire *Quantis* (également choisi par la ville de Lausanne et le canton de Vaud) et *Eglosion* pour lancer un bilan carbone concernant l'administration et le territoire.

Un bureau externe suit l'évolution tous les cinq ans des différents paramètres et l'impact des mesures dédiées et des politiques décidées.

#### *Refonte des indicateurs*

Ils concernent fondamentalement l'énergie et ont été créés effectivement en 2011, bien avant le plan climat 2020.

Il faudra trouver une corrélation entre le plan climat 2020 et le futur plan climat 2025, trouver une cohérence entre ces indicateurs et les actions prioritaires incluses dans le plan climat 2020 et celui à venir. Il y aura sûrement des cycles itératifs pour adapter ces indicateurs si nécessaire.

Il sera inclus soit un inventaire communal simplifié des émissions directes soit des indicateurs précis par domaine relatifs aux émissions. A définir selon ce qui fait le plus de sens.

Les SI et les services de la ville comme SDE, SDA, SDT suivent de manière intégrée et cohérente les travaux. Ils souhaitent améliorer le suivi de la politique climatique et adapter les mesures mises en place pour atteindre les objectifs.

Les travaux démarreront mi-mars pour le territorial avec des résultats disponibles avant l'été.

Deux tiers des émissions totales territoriales sont extraterritoriales. La marge de manœuvre n'est pas évidente. Elle est plus importante sur les émissions de l'administration.

Une stratégie de communication interne et externe sera définie pour valoriser le travail de récolte annuelle et les indicateurs eux-mêmes pour affiner les différentes actions au cours du temps.

#### *Objectifs chiffrés*

Ils ont été fixés par l'accord de Paris, donnés par la Confédération et visés par le canton de Vaud : une réduction de 50% des émissions directes de GES, gaz à effet de serre, d'ici 2030 et neutralité à 2050.

Pour 2040, des objectifs intermédiaires seront travaillés et affinés avec les groupes de travail. Ils seront inclus dans le plan climat version 2025.

La question climatique est présente de manière transversale dans la stratégie de végétalisation, de mobilité, de l'agriculture, la nourriture, le PDCom, etc. avec la volonté de :

- suivre et extraire tout ce qui remonte de ces processus,
- continuer à suivre les implantations des mesures prises dans le premier plan climat,
- organiser des démarches participatives pour inclure les citoyens et entreprises dans l'élaboration du futur plan climat et donc engendrer l'appropriation par la participation des actrices et acteurs à mobiliser pour atteindre les objectifs.

Cela laisse le temps pour voir ce qui se passera au niveau cantonal avec l'effet éventuel de l'initiative des Vert.e.s en votation le 18 juin 2023 (inscription dans la Constitution vaudoise de la protection du climat et de la biodiversité) et sa répercussion au niveau des communes. De plus la deuxième version du plan climat du Canton de Vaud sera publiée en 2024.

### ***Discussions***

*Stratégie avec trois piliers bilan, mise à jour plan sectoriel et démarches participatives.*

*Qu'est-ce qui est prévu pour les démarches participatives ? Former une assemblée citoyenne ?*

Cinq démarches participatives sont lancées à ce jour ou vont démarrer cette année et continuer en 2024. La population sera fortement sollicitée dans le cadre des projets Perdtemps, Pôle gare, PDCom, végétalisation, plan climat... ce qui nécessitera de se coordonner avec les différents services afin de ne pas user les participant.e.s.

L'assemblée citoyenne envisagée pour le plan climat permet de toucher de manière représentative la population et ouvrir la démarche à plus de monde. Il est important d'éviter des sortes de lobbysme dans la population et d'avoir une réelle représentation de la population et pas seulement les convaincu.e.s.

Cela ne doit pas engendrer une boîte à fantômes contenant plein d'idées qui resteront dans les tiroirs. La démarche par rapport à une thématique précise, est plus facile comparée au vaste champ d'imagination du plan climat.

Avec la collaboration de professionnels de l'accompagnement, la méthode devrait fonctionner.

Au final c'est le Conseil communal qui va légitimer les demandes de la population.

### *A propos de l'énergie*

Au niveau du bâti, les chauffages sont essentiellement à mazout et gaz. La volonté d'avoir un CAD (chauffage à distance) est revenue après avoir été refusée par le Conseil communal à l'époque. C'est un des outils à utiliser. La ville de Nyon a la chance d'avoir des SI pour collaborer. Le Service énergie et développement durable a été divisé depuis l'engagement d'un délégué à l'énergie. Il y a deux sources de données énergétiques, une déléguée aux SI (fournisseur électricité et gaz) et une au DD (mazout et autres).

*Quid de la qualité de l'air et de l'eau ? Ce qui tourne autour des polluants ? De la santé humaine ?*

Une réflexion globale sera menée sur des indicateurs de durabilité, biodiversité, déchets etc. et compléter les indicateurs très énergétiques d'aujourd'hui avec des indicateurs liés à la santé et appréhender l'adaptation au changement climatique.

*Comment se fait un bilan carbone ?*

C'est un processus qui se développe sur deux à quatre mois, récolte de données à travers les services pour mesurer les émissions au niveau territoire et administration, dresser une liste des données nécessaires, celles qui existent ou celles qui n'existent pas et éventuellement extrapoler des données cantonales si on ne les a pas.

Il est financé par le crédit de CHF 125'000.- octroyé par le Conseil communal dans le cadre du préavis N°201/2020 Nyon s'engage.

Rappel du point 3 des décisions du préavis :

*3. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 125'000.- HT pour un accompagnement externe du lancement de la démarche Nyon s'engage, qui sera porté au bilan N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, amortissable entièrement via un prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32.*

A notre niveau communal, il s'agit d'axer le travail sur la pédagogie et la sensibilisation. De là, apparaît une évolution des consciences puis une évolution des comportements. Cela engendre enfin une évolution des résultats de bilan carbone.

Il faut savoir prendre le temps pour atteindre un bon niveau d'acceptation, autrement les lois, interdictions et amendes n'apportent pas leur plein potentiel d'effet et il faut accentuer les mesures incitatives et la communication.

#### *Intégrer les éléments liés aux émissions indirectes ?*

Le 26 janvier dernier, une charte d'engagement politique « Grand Genève en transition » de l'agglomération franco-valdo-genevoise, a été signée entre autres par F. Mani, Président de la Région de Nyon, et Ch. Luisier, Présidente du Conseil d'Etat. Or, ce document comporte la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> qui intègre les émissions indirectes.

Charte téléchargeable :

[https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/Charte\\_Grand\\_Geneve\\_en\\_Transition\\_2023.pdf](https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/Charte_Grand_Geneve_en_Transition_2023.pdf)

Nous n'avons pas de levier contraignant sur ces émissions extraterritoriales, par exemple sur les choses fabriquées ailleurs, mais les intégrer, c'est montrer que l'on s'y intéresse et c'est souligner la responsabilité des consommateurs. La marge de manœuvre n'est que sur l'incitation et la communication.

Intégrer les émissions indirectes dans les objectifs constitue un vœu de la Commission.

La Municipalité est ouverte à d'autres propositions pour les intrants et améliorer la précision mais il faut rester dans les grandes lignes.

*Dans les plans climat, malgré l'atténuation des émissions et l'adaptation au changement, la dérive climatique va continuer. Elle n'apparaît pas dans le rapport-préavis.*

L'adaptation au changement climatique n'apparaît pas encore, mais cela viendra, car il y a une inertie dans l'écosystème et nous subissons encore le changement, même si les choses s'amélioreraient subitement. L'aspect santé du plan climat est certes encore absent dans le plan version 2020.

#### **Vœu :**

La population doit assumer sa part de responsabilité dans sa manière de consommer et donc prendre conscience de celle-ci, avec le soutien de la Ville.

La Commission invite la Municipalité à intégrer les émissions indirectes dans ses objectifs.

#### **Conclusion**

Les nouvelles mesures vont dans la direction voulue par le postulant pour le prochain *Nyon s'engage*. C'est important que cela devienne plus concret que des déclarations d'intention, avec notamment des objectifs chiffrés et des outils pour évaluer les impacts des actions mises en œuvre sur le terrain.

L'idée est que Nyon s'engage à travailler en harmonie et de manière constructive, Nyon c'est la Municipalité, le Conseil communal et la population. Celle-ci a envie d'être accompagnée localement dans le changement.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport-préavis N° 2023/088 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau intitulé « Des objectifs chiffrés pour “Nyon s’engage” »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l’étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l’ordre du jour,

### **décide :**

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/88 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau intitulé « Des objectifs chiffrés pour “Nyon s’engage” ».

La Commission

Mesdames  
Damsas Laure  
Gallay Arlette

Messieurs  
Braunwalder Alex  
Diserens Marius  
Federau Alexander  
Girard Pierre  
Joly Maël  
Monge Olivier (président et rapporteur)  
Nilsson Hans Rasmus  
Vetter Joël